



## Recupération apport sur vente du bien avant divorce

Par **Marion Bianco**, le **23/08/2018** à **16:05**

Bonjour,

Je suis séparée et avec mon futur ex mari nous souhaitons vendre la maison avant de divorcer. ceci afin d'éviter les 2.5% de frais de notaire relatif au partage de la communauté.

Je viens de recevoir une offre que j'ai signée.

À l'époque j'ai apporté (dans le cadre d'un mariage en communauté de biens sans contrat donc) 100000 euros d'apport et mon mari 0 (mentionné à l'acte d'achat). nous allons récupérer la somme relative à la vente et déduire le prêt.

Ma question est la suivante :

Lors de la vente je ne souhaite pas que mon apport soit déposé sur le compte commun car je n'ai aucune confiance en mon ex mari.

Mais je veux que les sommes allouées à chacun soient dissociées. Est-ce possible ?

Merci par avance.

Par **Visiteur**, le **23/08/2018** à **16:40**

Bonjour

Il faut fournir un RIB au notaire en lui demandant de virer ces fonds PROPRES sur votre compte perso car vous souhaitez leur conserver leur caractère personnel.

Par **Marion Bianco**, le **23/08/2018** à **16:47**

Merci beaucoup!!